

Institut National de Santé Publique

Relevés Epidémiologiques Mensuels «R.E.M » Algérie

**SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DE L'ANNEE 2023
SUR LA BASE DES CAS DECLARES A L'I.N.S.P.**

Vol:XXXIV
Année:2023



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	II
LISTE DES FIGURES	III
LISTE DES TABLEAUX	IV
INTRODUCTION.....	01
LES MALADIES A TRANSMISSION HYDRIQUE (M.T.H.).....	01
LES MALADIES DU PEV	06
LES MENINGITES	09
LES ZONNOSES	10
AUTRES MALADIES.....	14
L'INFECTION AU WEST NILE VIRUS	16
LA TUBERCULOSE	19
LE PALUDISME	21
ENVENIMATION SCORPIONIQUE	22
LE SIDA	24
BIBLIOGRAPHIE.....	24

LISTE DES FIGURES

Figure 01: Répartition des déclarations par groupe de maladies - année 2023.....	01
Figure 02: Les maladies à transmission hydrique – année 2023.....	01
Figure 03: Evolution de l'incidence annuelle de la fièvre typhoïde années 2000–2023	01
Figure 04: Incidence mensuelle de la fièvre typhoïde - année 2023.....	02
Figure 05: Evolution de l'incidence annuelle des dysenteries - années 2000–2023	02
Figure 06: Incidence mensuelle des dysenteries – année 2023.....	03
Figure 07: Evolution de l'incidence annuelle de l'hépatite virale A - années 2000–2023	03
Figure 08: Incidence mensuelle de l'hépatite virale A – année 2023.....	03
Figure 09: Evolution de l'incidence annuelle des TIAC - années 2000–2023	05
Figure 10: Incidence mensuelle des TIAC - année 2023.....	05
Figure 11: Evolution de l'incidence annuelle de la rougeole - années 2000–2023.....	06
Figure 12: Incidence mensuelle de la rougeole - année 2023.....	06
Figure 13: Répartition de l'incidence de la rougeole selon l'âge - année 2023.....	06
Figure 14: Evolution de l'incidence annuelle de la rubéole – année 2009-2023	07
Figure 15: Répartition de l'incidence de la rubéole selon l'âge -année 2023.....	07
Figure 16: Evolution de l'incidence annuelle de la coqueluche - années 2000–2023	07
Figure 17: Répartition mensuelle des cas de coqueluche - année 2023	08
Figure 18: Incidence annuelle de la diphtérie - années 2000-2023	08
Figure 19: Evolution de l'incidence annuelle des méningites - années 2000–2023	09
Figure 20: Incidence mensuelle des méningites à méningocoque - année 2023	09
Figure 21: Incidence mensuelle des autres méningites - année 2023.....	09
Figure 22: Répartition des zoonoses - année 2023.....	10
Figure 23: Evolution de l'incidence annuelle de la brucellose - années 2000–2023	10
Figure 24: Incidence mensuelle de la brucellose - année 2023.....	10
Figure 25: Répartition de l'incidence de la brucellose selon l'âge – année 2023.....	11
Figure 26: Evolution de l'incidence annuelle de la leishmaniose cutanée - années 2000–2023	11
Figure 27: Incidence mensuelle de la leishmaniose cutanée - année 2023.....	11
Figure 28: Répartition de la leishmaniose cutanée selon l'âge – année 2023	12
Figure 29: Evolution de l'incidence annuelle de la leishmaniose viscérale - années 2000-2023.....	12
Figure 30: Evolution du nombre de cas de rage humaine - années 2000-2023.....	13
Figure 31: Répartition des cas de rage humaine – année 2023.....	13
Figure 32: Evolution de l'incidence annuelle de l'hépatite virale B - années 2001–2023	14
Figure 33: Incidence mensuelle de l'hépatite virale B -année 2023.....	14
Figure 34: Evolution de l'incidence annuelle de l'hépatite virale C - années 2001–2023	15
Figure 35: Incidence mensuelle de l'hépatite virale C - année 2023.....	15
Figure 36: Répartition de l'incidence du WNV par wilaya - année 2023	16
Figure 37: Répartition des cas de WNV par tranches d'âges – année 2023	16
Figure 38: Répartition des taux d'incidence selon les tranches d'âges - année 2023.....	17
Figure 39: Répartition des taux d'incidence par tranches d'âges à Biskra – année 2023.....	17
Figure 40: Répartition par wilaya du taux d'incidence de l'infection au WNV – année 2023.....	17
Figure 41: Incidence annuelle de la tuberculose - années 2000-2023.....	19
Figure 42: Répartition des TEP selon la localisation – année 2023.....	20
Figure 43: Classification des cas de paludisme - année 2023.....	21
Figure 44: Répartition des cas de paludisme importé selon l'espèce parasitaire - année 2023.....	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01: Le nombre de cas et de décès de l'infection au West Nile virus par wilaya – année 2023.....	18
Tableau 02: Répartition des cas piqués et des décès par âge - année 2023	23
Tableau 03: Mortalité par wilaya et par espace de programmation territoriale (EPT)	23
Tableau 04 : Morbidité et mortalité de l'envenimation scorpionique par espace de programmation territoriale (EPT*)	25

INTRODUCTION

L'année 2023 se caractérise par:

- Une augmentation de l'incidence des hépatites virales A et des TIAC,
- La persistance de la diphtérie avec une augmentation du nombre de cas dans les wilayas du Sud,
- Une augmentation du nombre de cas de coqueluche,
- Une augmentation du taux d'incidence des méningites,
- Une augmentation du taux d'incidence des zoonoses notamment la brucellose et la leishmaniose cutanée.

LES MALADIES A TRANSMISSION HYDRIQUE (M.T.H.)

En 2023, Le taux d'incidence des maladies à transmission hydrique a augmenté, il est passé de 15,02 à 23,64 cas pour 100.000 habitants. Cette augmentation est liée à l'augmentation de l'incidence des TIAC et des hépatites virales A.

Le taux d'incidence de la fièvre typhoïde est resté stable, il est passé de 0,06 à 0,05 cas pour 100.000 habitants, soit 22 cas enregistrés en 2023.

Les wilayas les plus touchées sont les wilayas de l'extrême-Est : El-Tarf et Annaba avec des taux d'incidence respectifs de 0,55 et de 0,54 cas pour 100.000 habitants (soit 03 et 04 cas dans chaque wilaya respectivement).

On constate que les cas de fièvre typhoïde ont été déclarés durant les mois de mai (05 cas), août (04 cas), janvier, juillet, octobre et novembre (03 cas pour chaque mois) et juin (01 cas).

Figure 01 :

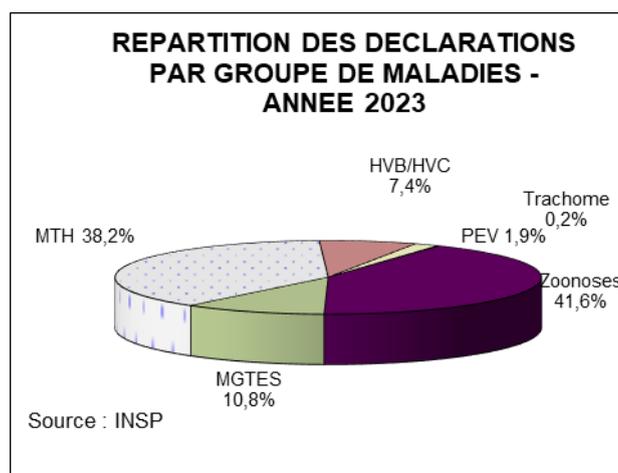


Figure 02 :

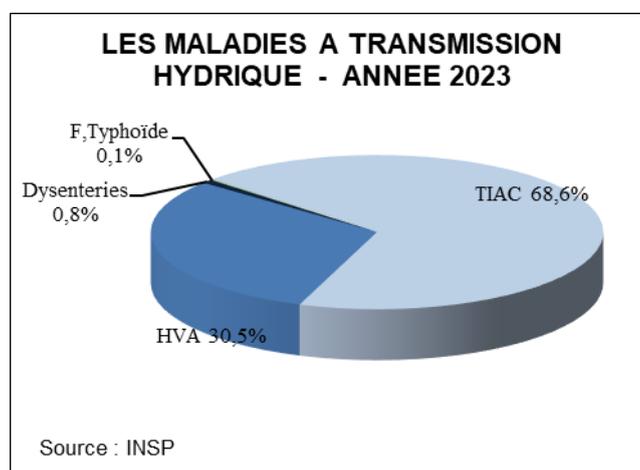
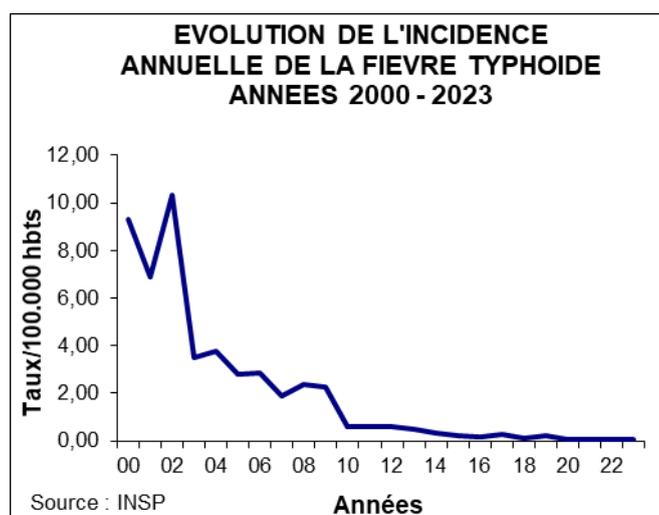


Figure 03 :



Aucune déclaration n'a été notifiée durant les autres mois.

Le taux spécifique à l'âge le plus élevé est retrouvé chez les 20-29 ans; il est de 0,11 cas pour 100.000 habitants.

L'incidence des dysenteries est restée stable, elle est passée de 0,25 à 0,26 cas pour 100.000 habitants.

L'évolution mensuelle est marquée par 02 pics, le premier en mai et le second en août avec une incidence de 0,04 cas pour 100.000 habitants pour chaque mois.

Au cours de l'année 2023, El-Oued est la wilaya qui a enregistré l'incidence la plus élevée sur tout le territoire national. Le taux est passé de 3,04 en 2022 à 5,44 cas pour 100.000 habitants en 2023.

Tous les cas ont été notifiés dans la commune d'El-Oued à savoir 55 cas.

On observe une stabilité de l'incidence dans la wilaya d'El Tarf. Elle est passée de 4,85 à 4,23 cas pour 100.000 habitants en 2023.

Plus de la moitié des cas ont été enregistrés dans la commune d'EL Kala (56,5 %), soit un total de 13 cas.

On observe une nette amélioration dans la wilaya de Naâma où aucun cas n'a été enregistré en 2023. Le taux d'incidence était de 12,06 cas pour 100.000 habitants en 2022.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont observés chez les adultes jeunes et les enfants âgés de moins de 04 ans :

- Les 20-29 ans : 0,72 cas pour 100.000 habitants.
- Les 0-4 ans : 0,40 cas pour 100.000 habitants.

Figure 04 :

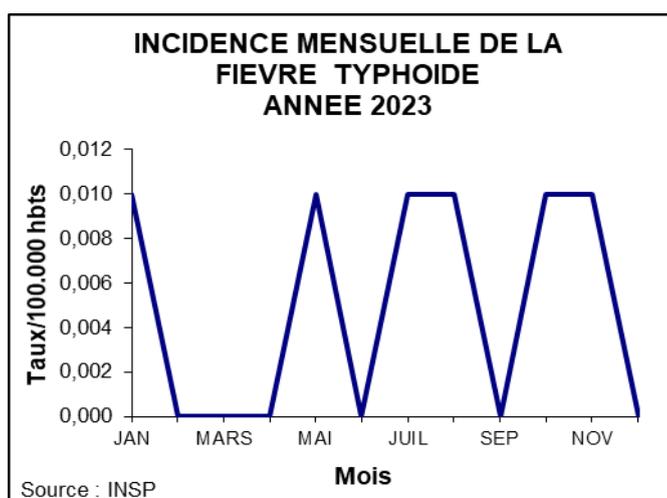


Figure 05 :

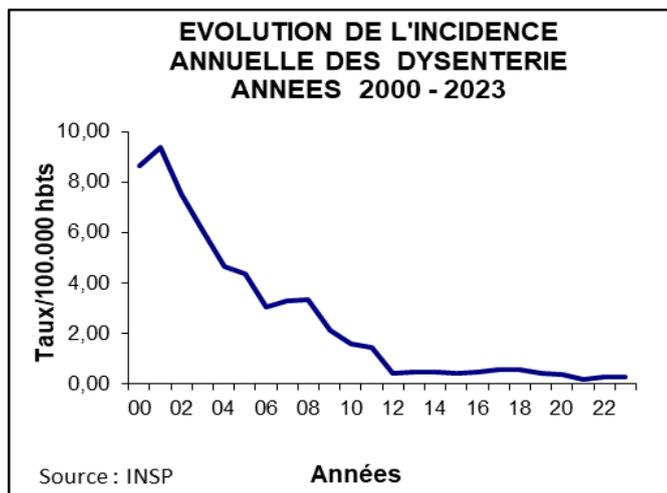
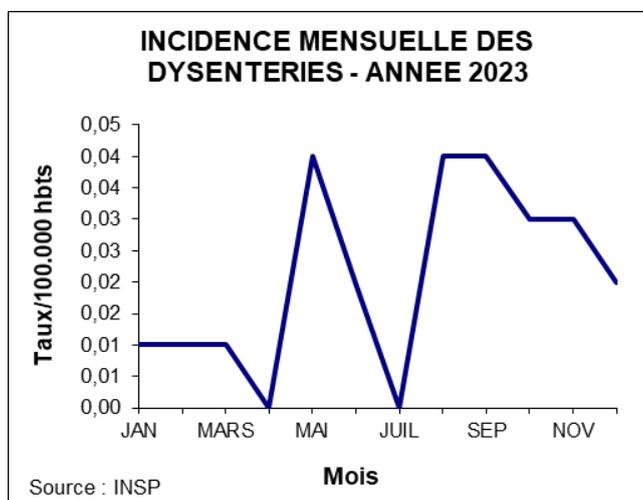


Figure 06 :



On note une augmentation importante de l'incidence de l'hépatite virale A; le taux est passé de 1,98 à 10,52 cas pour 100.000 habitants.

L'évolution mensuelle montre que de janvier à septembre, l'incidence moyenne était de 0,70 cas pour 100.000 habitants. A partir d'octobre, on observe une augmentation du taux d'incidence avec un pic en novembre correspondant à 1,53 cas pour 100.000 habitants.

Au cours de l'année 2023, la wilaya de Bouira a enregistré le taux d'incidence le plus élevé sur le territoire national avec 72,56 cas pour 100.000 habitants versus 4,70 en 2022. Un décès a été notifié dans la wilaya, une fillette de 02 ans habitant dans la commune de Raouraoua qui a présenté une forme fulminante.

Deux foyers épidémiques sont enregistrés, le premier en mars à Sour El Ghozlane (87 cas) et le second plus important en octobre, au niveau de la commune d'Aïn Bessam (318 cas).

Selon le rapport adressé par la direction de santé de la wilaya de Bouira, plusieurs enquêtes épidémiologiques ont été menées sur le terrain et qui ont révélées l'existence des situations suivantes :

- Un problème d'assainissement au niveau de la wilaya.
- Un stress hydrique.
- Une mauvaise prise en charge des puits individuels de la commune d'Aïn Bessam (refus des propriétaires des mesures préconisées).
- L'existence de deux stations d'épuration opérationnelles à 30 % à Sour El Ghozlane et à Bouira.
- La non observance de l'hygiène individuelle surtout au niveau des écoles.
- Les galets de chlore utilisés de courte durée (5 à 6 jours).

Figure 07 :

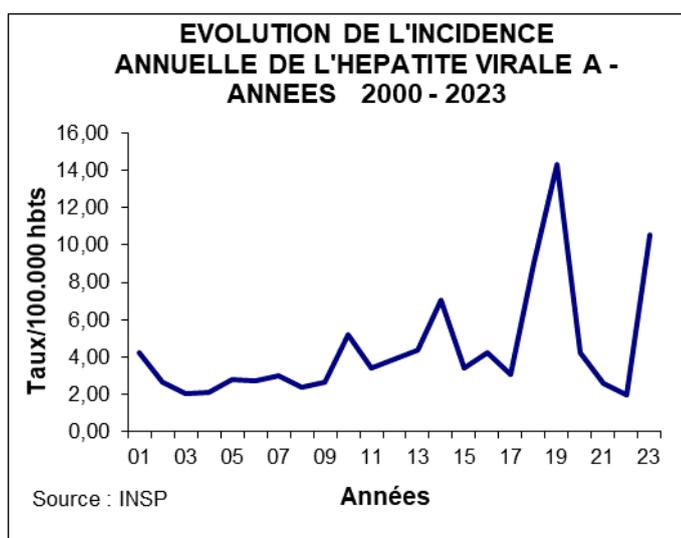
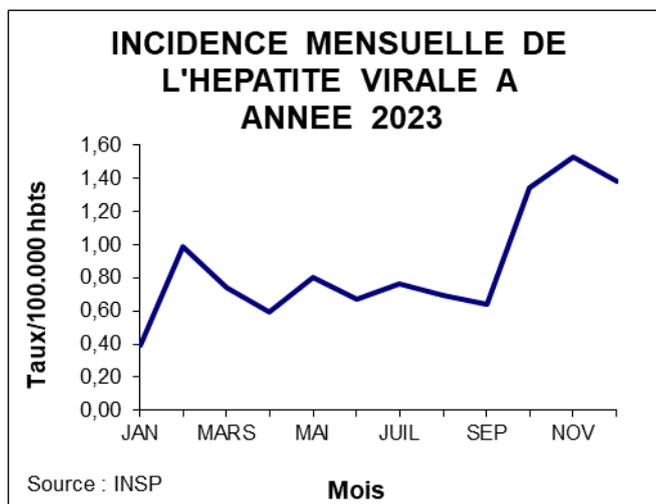


Figure 08 :



Une cellule de crise a été mise en place au niveau de la daïra de Aïn Bessam coordonnée par le comité de wilaya de lutte contre les MTH, qui a émis plusieurs recommandations comme :

- Le renforcement du contrôle des cantines scolaires.
- La mise en place d'un plan de citernage en milieu scolaire.
- L'acquisition des galets de chlore de 28 jours.
- Le contrôle des colporteurs d'eau avec implication des services de sécurité...

On observe également une augmentation importante du taux d'incidence dans d'autres wilayas :

A Batna, le taux d'incidence est multiplié par un facteur de 25 par rapport à l'année 2022 où il était de 1,56 cas pour 100.000 habitants versus 39,43 cas pour 100.000 habitants en 2023.

86,1 % des cas ont été notifiés dans la commune de Batna et 7,3 % dans la commune d'Ain Touta.

Mila a enregistré une augmentation importante de l'incidence, celle-ci est passée de 3,17 en 2022 à 25,22 cas pour 100.000 habitants en 2023. Les communes les plus touchées sont : Mila qui a enregistré 24,8 % des cas et Ferdjioua 18,8 % de l'ensemble des cas.

Biskra a enregistré une incidence de 21,41 cas pour 100.000 habitants (232 cas) en 2023. Une augmentation importante par rapport à l'année 2022 où le taux d'incidence était de 2,17 cas pour 100.000 habitants (23 cas).

La wilaya de Skikda a enregistré une incidence de 12,89 cas pour 100.000 habitants (151 cas) en 2023. Ce taux a augmenté par rapport à l'année 2022, où le taux était de 2,68 cas pour 100.000 habitants (31 cas).

Les tranches d'âge les plus touchées sont :

- Les 5-9 ans : 29,88 cas pour 100.000 habitants.
- Les 10-19 ans : 29,19 cas pour 100.000 habitants.
- Les 20-29 ans : 10,22 cas pour 100.000 habitants.

Le taux d'incidence des **toxi-infections alimentaires collectives** a presque doublé, passant de 12,73 à 23,64 cas pour 100.000 habitants.

L'évolution mensuelle des TIAC montre deux pics : le premier et le plus important, a été enregistré en mai avec un taux d'incidence de 4,81; le second a été notifié en juillet avec une incidence de 3,88 cas pour 100.000 habitant.

Le taux régional le plus élevé a été enregistré dans la wilaya d'illizi avec 228,54 cas pour 100.000 habitants; il était de 4,85 cas pour 100.000 habitants en 2022.

La commune la plus touchée est principalement: Bordj Omar Driss qui a enregistré 93,5 % de la totalité des cas (230 cas). Tous les cas ont été enregistrés en mars au niveau d'une base-vie. Ce sont les jeunes adultes âgés entre 20 et 29 ans qui sont les plus touchés (98,0 % de l'ensemble des cas).

La wilaya d'El-Bayadh à son tour a enregistré une augmentation du taux d'incidence passant de 3,19 à 141,12 cas pour 100.000 habitants en 2023. La commune la plus touchée est El-Bayadh avec 99,1 % des cas. L'incidence mensuelle la plus élevée a été notifiée durant le mois de juillet avec 136,74 cas pour 100.000 habitants.

Ce sont les adolescents et les adultes jeunes âgés entre 10 et 29 ans qui sont les plus touchés : 20-29 ans (45,3 %, soit 248 cas) et les 10-19 ans (19,4 %, soit 106 cas).

La wilaya de Relizane a enregistré également une augmentation du taux d'incidence, il est passé de 2,39 cas pour 100.000 habitants en 2022 à 134,75 cas pour 100.000 habitants en 2023.

Figure 09 :

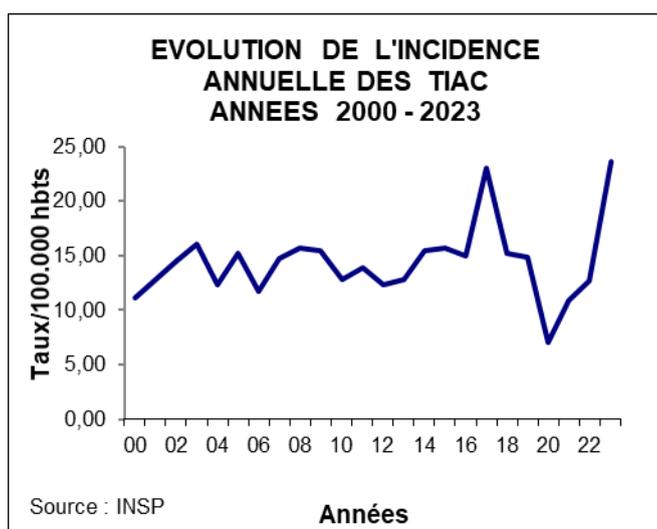
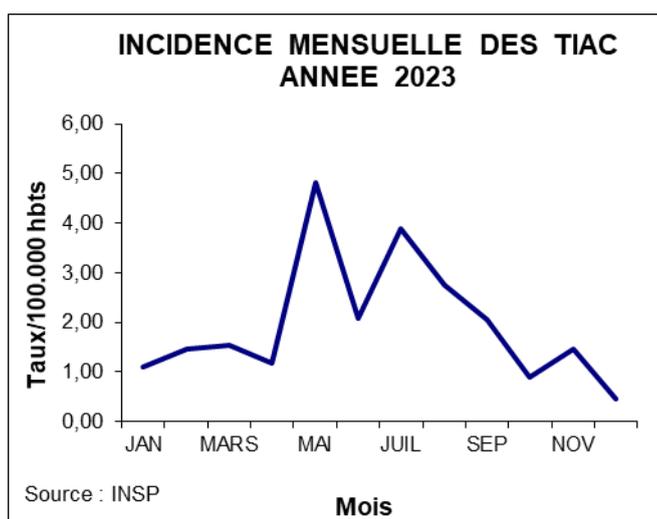


Figure 10 :



La commune la plus touchée est Merdja Sidi Abed qui a enregistré 94,3 % de la totalité des cas de la wilaya en mai 2023.

Ce sont les adultes jeunes âgés entre 20 et 29 ans qui observent le taux spécifique à l'âge le plus élevé avec 62,08 cas pour 100.000 habitants, suivis des 10-19 ans avec 37,25 cas pour 100.000 habitants.

LES MALADIES DU PEV

En 2023, le taux d'incidence de la **rougeole** a quadruplé par rapport à l'année 2022; il est passé de 0,24 à 0,98 cas pour 100.000 habitants.

La courbe qui représente les incidences mensuelles de l'année 2023 montre que durant le trimestre février, mars et avril, on enregistre les incidences les plus élevées à savoir 0,11 - 0,22 et 0,22 cas pour 100.000 habitants respectivement, suivie d'une diminution progressive jusqu'au mois de décembre avec une incidence de 0,02 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya de Tamanrasset a enregistré le taux d'incidence le plus élevé avec 65,01 cas pour 100.000 habitants, il était de 7,41 cas pour 100.000 habitants en 2022.

75 % des cas ont été notifiés dans la commune de Tamanrasset (135 cas) et 20 % des cas dans la commune d'Abalessa, soit 36 cas.

Le taux d'incidence a considérablement augmenté dans la wilaya d'Adrar. Il est passé de 0,49 à 9,31 cas pour 100.000 habitants en 2023.

72,4 % des cas ont été enregistrés dans la commune d'Adrar soit 42 cas.

Les taux d'incidence spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 4,76 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans.
- 1,85 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.

Figure 11 :

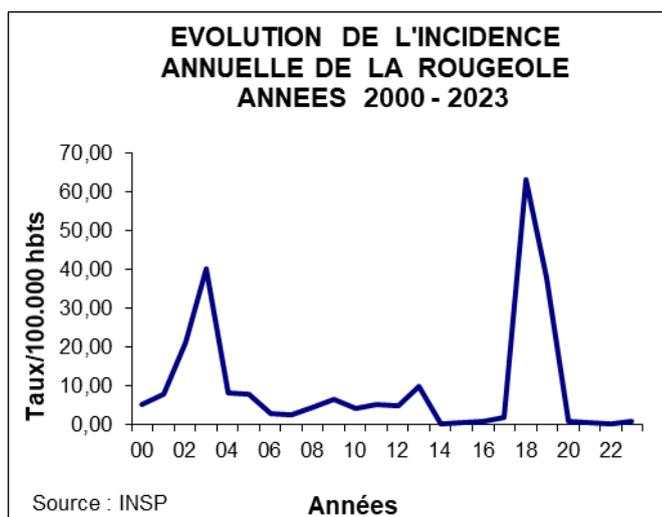


Figure 12 :

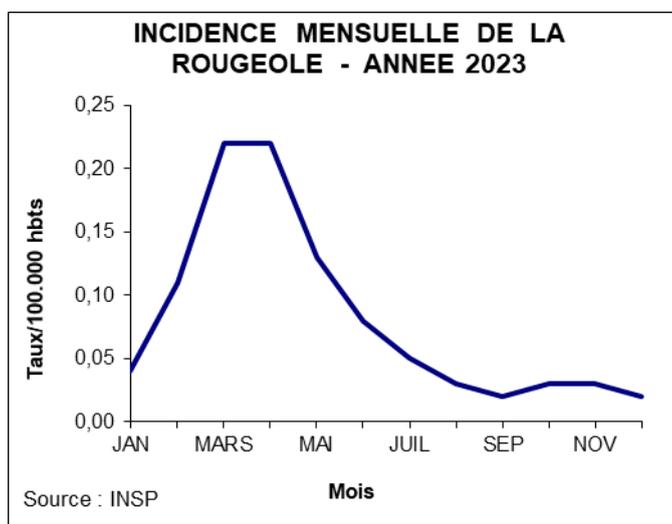
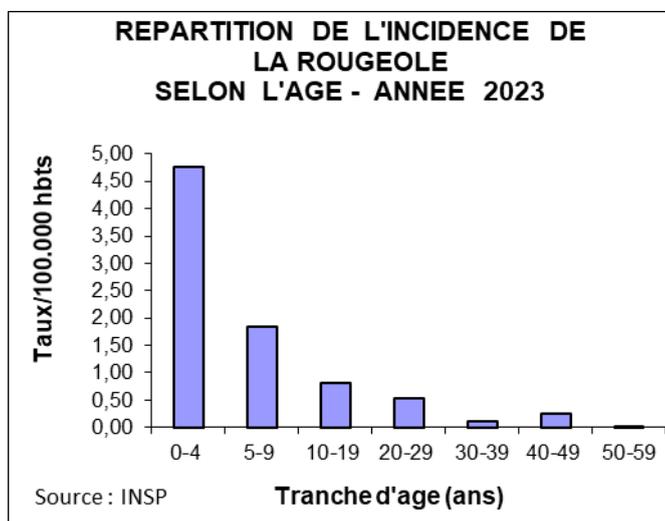


Figure 13 :



On observe une augmentation du nombre de cas de **rubéole**, il est passé de 08 cas en 2022 à 31 cas en 2023, soit une incidence de 0,07 cas pour 100.000 habitants.

Les wilayas qui ont enregistré des cas sont : Tipaza (10 cas), Tlemcen (05 cas), Oran (04 cas), Alger et Jijel (03 cas dans chaque wilaya), Sidi Bel Abbes et EL-Bayadh (02 cas pour chaque wilaya), M'sila et Ghardaia (01 cas pour chaque wilaya).

Les taux d'incidence spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 0,33 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans.
- 0,14 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.

Le nombre de cas de **coqueluche** a augmenté, il est passé de 09 cas en 2022 à 44 cas en 2023, soit une incidence de 0,09 cas pour 100.000 habitants. 10 cas ont été confirmés par le laboratoire de référence l'Institut Pasteur d'Alger.

La répartition mensuelle montre que 10 cas ont été notifiés en janvier, 07 cas en novembre. Durant les mois de mai et décembre, on a enregistré 06 cas pour chaque mois. En mars, 04 cas ont été enregistrés, 03 cas en juillet et en octobre, 02 cas en février et en septembre et un seul cas en août.

Tous les cas ont été notifiés au niveau de 11 wilayas, ce sont: Rélizane (11 cas), Tindouf (07 cas), Mostaganem (05 cas), Boumerdes (04 cas), Adrar, Bouira, Alger, Oran et El-Oued (03 cas pour chaque wilaya), Sétif et Tipaza (01 cas pour chaque wilaya).

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont :

- 0,83 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans (40 cas dont 14 sont âgés de moins d'un an).
- 0,02 cas pour 100.000 habitants pour les enfants âgés entre 5 et 9 ans.

Figure 14 :

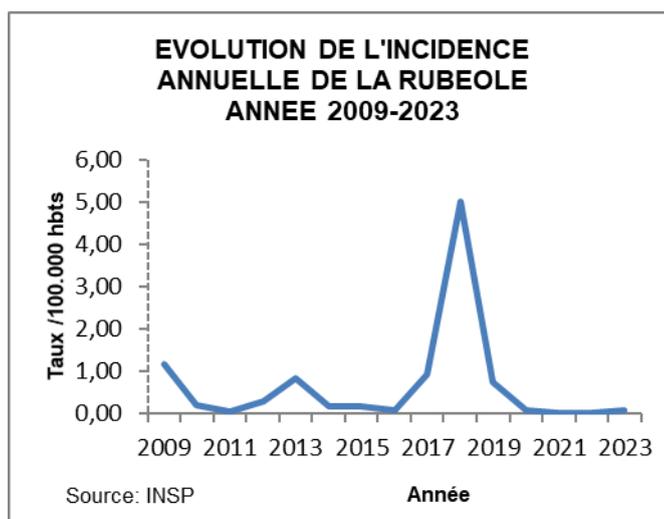


Figure 15 :

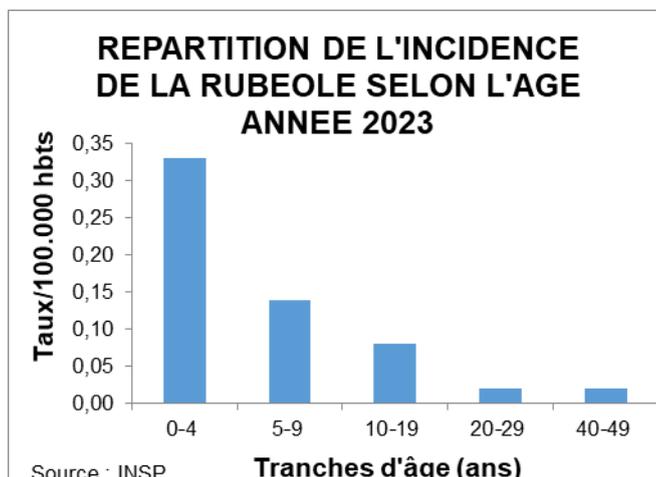
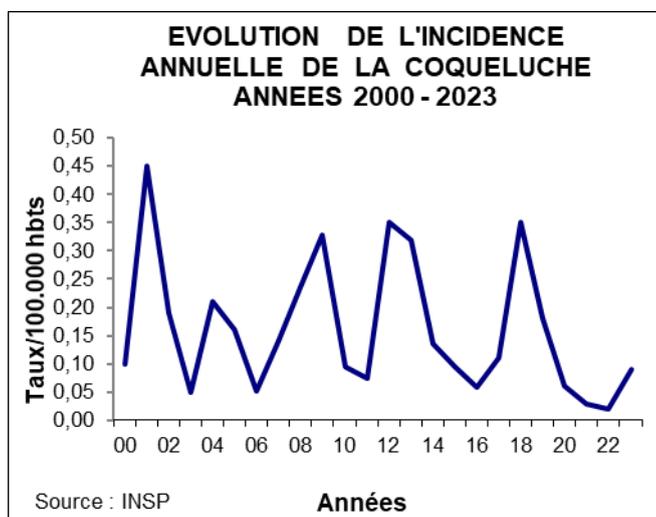


Figure 16 :



Le nombre de cas de **diphthérie** a nettement augmenté, il est passé de 16 cas en 2022 à 251 cas en 2023 avec une incidence de 0,54 cas pour 100.000 habitants. Sur l'ensemble des cas, 71 ont été confirmés par le laboratoire de référence l'Institut Pasteur d'Alger.

L'épidémie a sévit principalement dans les wilayas du Sud.

La wilaya de Tamanrasset a notifié le plus grand nombre de cas, il est de 156 cas dont 26 cas de la wilaya d'In Guezzam. En seconde position, on retrouve la wilaya d'El Oued avec 48 cas, suivie d'Adrar avec 23 cas (dont 03 cas de la wilaya de Bordj Badji Mokhtar), de Ouargla (18 cas dont 15 cas de la wilaya de Touggourt), de Djelfa (03 cas), de Biskra, Sidi Bel Abbès et d'El Bayadh (01 cas pour chaque wilaya).

Tamanrasset est la wilaya qui a enregistré le plus grand nombre de cas (156) et le taux d'incidence le plus élevé avec 56,34 cas pour 100.000 habitants. 26 cas ont été confirmés par l'IPA.

36,54 % des cas proviennent de la commune d'Ankouf, soit 57 cas au total et 12,18 % des cas de la commune de Tinzaoutine (la wilaya d'In Guezzam), soit 19 cas.

La wilaya d'El-Oued a enregistré une incidence de 4,75 cas pour 100 000 habitants, soit 48 cas dont 09 cas confirmés par l'IPA. 50 % des cas ont été enregistrés dans la commune d'El-Oued (24 cas) et 10,42 % des cas dans la commune de Taleb Larbi (05 cas).

La wilaya d'Adrar a enregistré une incidence de 3,69 cas pour 100.000 habitants soit 23 cas au total dont 16 cas déclarés par l'IPA pour lesquels aucun rapport d'enquête épidémiologique n'a été reçu.

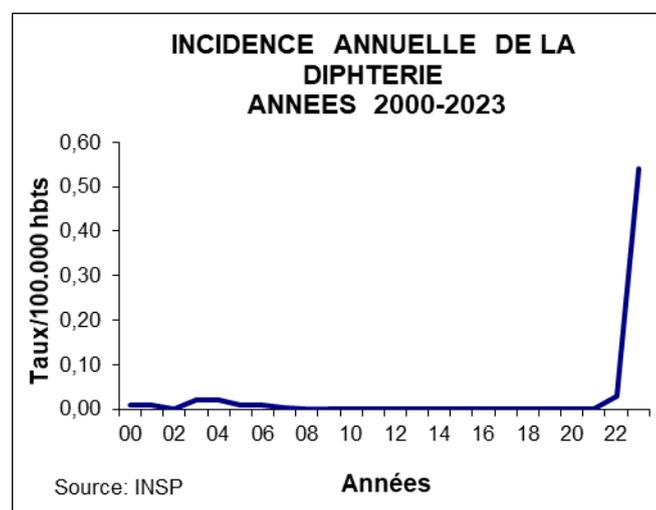
Les tranches d'âge les plus touchées sont :

- Les 5-9 ans : 1,77 cas pour 100.000 habitants.
- Les 0-4 ans: 0,87 cas pour 100.000 habitants.
- Les 10-19 ans : 0,84 cas pour 100.000 habitants.

Figure 17 :



Figure 18 :



Aucun cas de **tétanos néonatal** n'a été déclaré au cours de l'année 2023.

Aucun cas de **tétanos non néonatal** n'a été déclaré au cours de l'année 2023.

Aucun cas de **poliomyélite** n'a été déclaré au cours de l'année 2023.

LES MENINGITES

Le taux d'incidence des méningites à méningocoque est de 0,03 cas pour 100.000 habitants, soit 12 cas enregistrés au cours de l'année 2023.

Durant cette année, les wilayas qui ont notifié des cas sont : Alger (03 cas), Biskra et Oran (02 cas pour chaque wilaya), Tizi Ouzou, Sétif, Illizi, Tindouf et Naâma (01 cas pour chaque wilaya).

Le taux d'incidence spécifique à l'âge le plus élevé a été observé chez les 20 à 29 ans avec 0,06 cas pour 100.000 habitants.

Le taux d'incidence des autres méningites a augmenté passant de 6,43 à 9,72 cas pour 100.000 habitants.

On note que les méningites à liquide clair représentent 67,6 % de l'ensemble des déclarations, tandis que les méningites purulentes ne représentent que 12,7 %. 19,4 % des cas, sont déclarés sans précision du type de méningite.

L'évolution de l'incidence mensuelle montre un pic épidémique en juillet correspondant à une incidence de 1,16 cas pour 100.000 habitants, puis une diminution progressive jusqu'au mois de décembre (0,57 cas pour 100.000 habitants).

La wilaya de Bordj Bou Arréridj a enregistré le taux d'incidence le plus élevé passant de 23,22 à 42,05 cas pour 100.000 habitants en 2023.

Les communes les plus touchées sont : Bordj Bou Arréridj avec 44,2 % et Merdjana avec 6,8 %.

La wilaya de Tipaza a enregistré une augmentation du taux d'incidence ; il est passé de 14,66 à 30,64 cas pour 100.000 habitants en 2023; Les communes les plus touchées sont : Koléa et Fouka avec 39 et 38 cas respectivement.

La wilaya de Mila a enregistré une augmentation importante du taux d'incidence passant de 8,07 à 23,31 cas pour 100.000 habitants. 42% des cas ont été notifiés par la commune de Mila et 18,2 % par Ferdjioua.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont observés chez les enfants âgés de moins de 10 ans:

- 51,56 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans.
- 18,08 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.

Figure 19 :

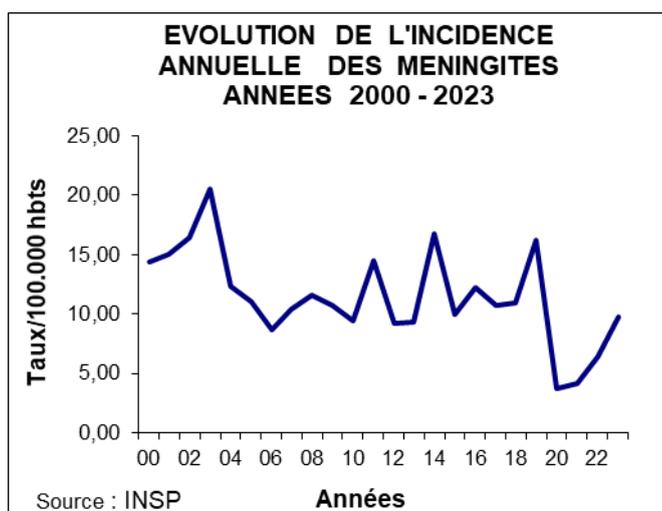


Figure 20 :

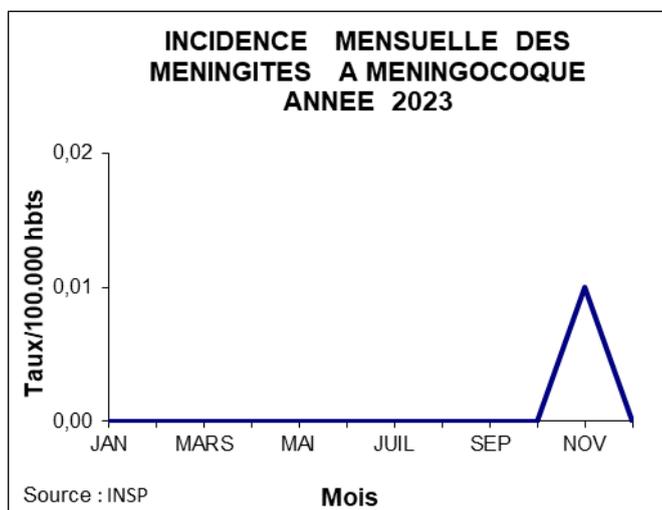
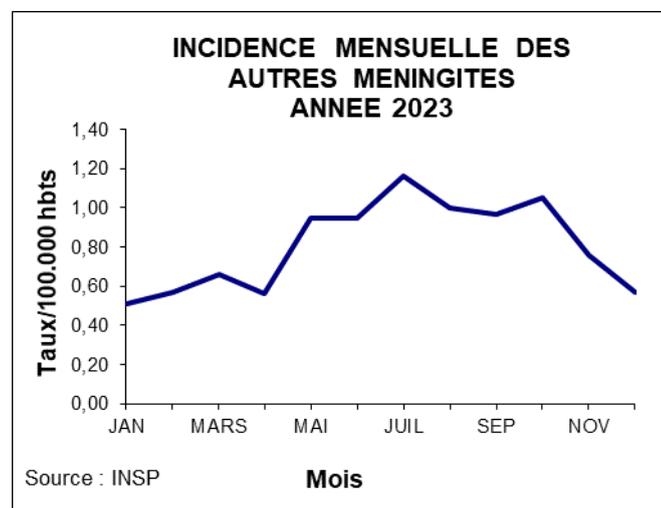


Figure 21 :



LES ZONOSES

Au cours de l'année 2023, On note une augmentation du taux d'incidence des zoonoses, cette hausse est directement liée à l'augmentation de l'incidence des deux maladies qui dominent le groupe : la brucellose (56,88 %) et la leishmaniose cutanée (40,85 %).

Le taux d'incidence de la **brucellose** a augmenté, il est passé de 17,71 à 21,31 cas pour 100.000 habitants en 2023.

L'évolution mensuelle de l'incidence montre que durant le trimestre mai, juin et juillet, on enregistre les incidences les plus élevées qui sont respectivement de 3,39, de 2,79 et de 2,58 cas pour 100.000 habitants. S'en suit une diminution progressive jusqu'au mois de novembre avec un taux de 0,88 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya d'EL Bayadh a enregistré le taux d'incidence le plus élevé avec 146,28 cas pour 100.000 habitants; ce taux est plus élevé que l'année passée où il était de 106,35 cas pour 100.000 habitants.

Les communes les plus touchées sont : El-Bayadh qui a enregistré 19,9 % des cas soit 113 cas et El-Abiodh Sidi Cheikh avec 15 % de la totalité des cas (85 cas).

La wilaya de Djelfa a enregistré une augmentation du taux d'incidence passant de 91,57 à 125,87 cas pour 100.000 habitants en 2023 (soit 2361 cas).

31,3 % des cas ont été notifiés dans la commune de Messaad soit 735 cas et 17,6 % des cas dans la commune de Djelfa (415 cas).

Une légère augmentation de l'incidence a été observée dans la wilaya de Tébessa. Le taux d'incidence est passé de 79,95 cas pour 100 000 habitants en 2022 (700 cas) à 85,64 cas pour 100 000 habitants en 2023 (762 cas).

Les communes les plus touchées sont : Bir-El Ater (33,2 % des cas soit 253 cas) et Cheria avec 14,6 % de l'ensemble des cas (111 cas).

Figure 22 :

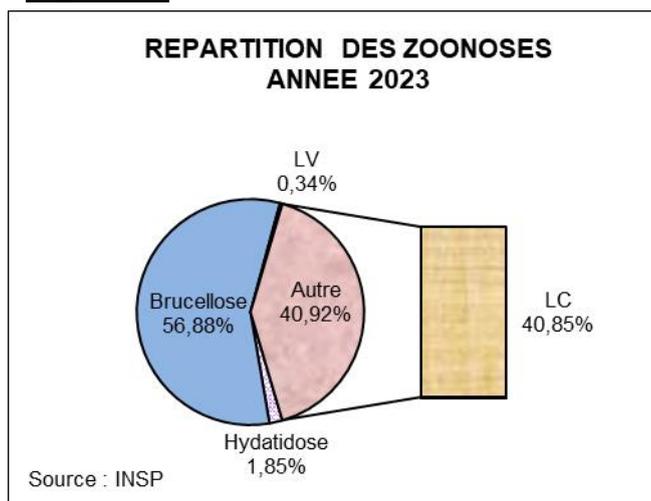


Figure 23 :

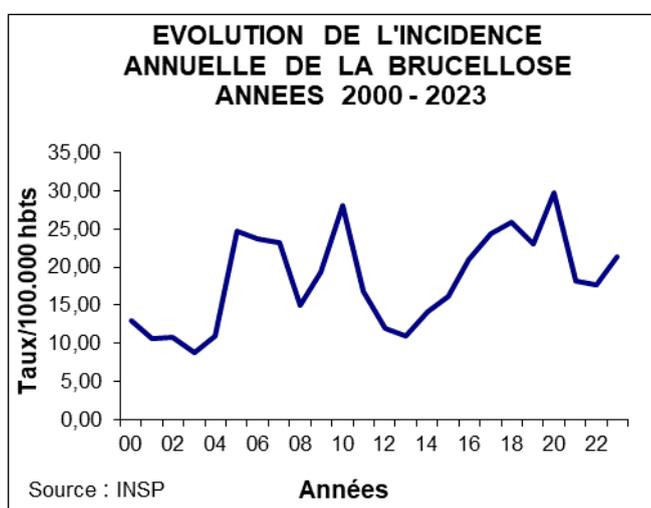
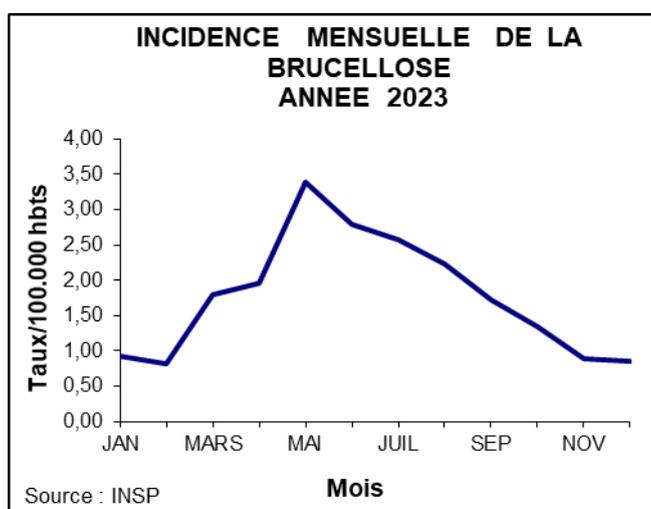


Figure 24 :



La wilaya de M'sila a enregistré une légère diminution du taux d'incidence, il est passé de 118,51 cas pour 100.000 habitants en 2022 (1679 cas) à 109,91 cas pour 100.000 habitants en 2023 (1589 cas).

Les communes les plus touchées sont : Aïn Errich (16,6 % des cas, soit 264 de la totalité des cas) et Aïn El-Melh avec 14,7 % de l'ensemble des cas, soit 233 cas.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont observés chez les jeunes :

- 68,42 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans.
- 36,68 cas pour 100.000 habitants pour les 40-49 ans.
- 19,54 cas pour 100.000 habitants pour les 10-19 ans.

Le taux d'incidence de la **leishmaniose cutanée** a augmenté, il est passé de 10,30 à 15,30 cas pour 100.000 habitants.

L'évolution des incidences mensuelles est représentée par une courbe à allure incurvée. Les incidences les plus élevées sont enregistrées durant les mois d'hiver (1,59 en janvier – 3,82 en novembre et 4,19 en décembre) et les plus basses en période estivale, à savoir 0,32 et 0,37 cas pour 100.000 habitants respectivement en juin et en juillet.

La wilaya qui a enregistré le taux le plus élevé est la wilaya de Naâma ; le taux d'incidence est passé de 93,24 cas pour 100.000 habitants en 2022 à 175,80 cas pour 100.000 habitants en 2023.

Les communes les plus touchées sont : Naâma (37,3 %) et Makman Ben Amer (18,1 %).

Figure 25 :

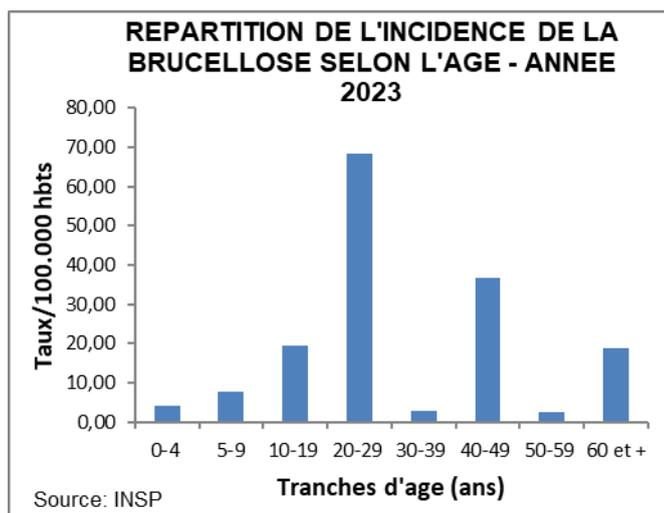


Figure 26 :

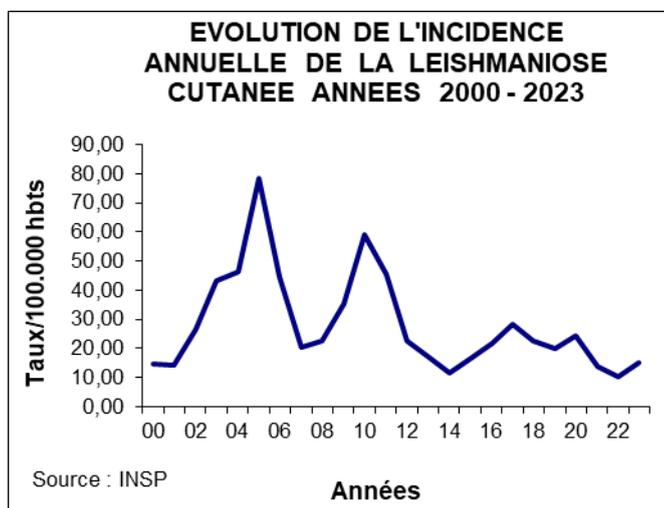
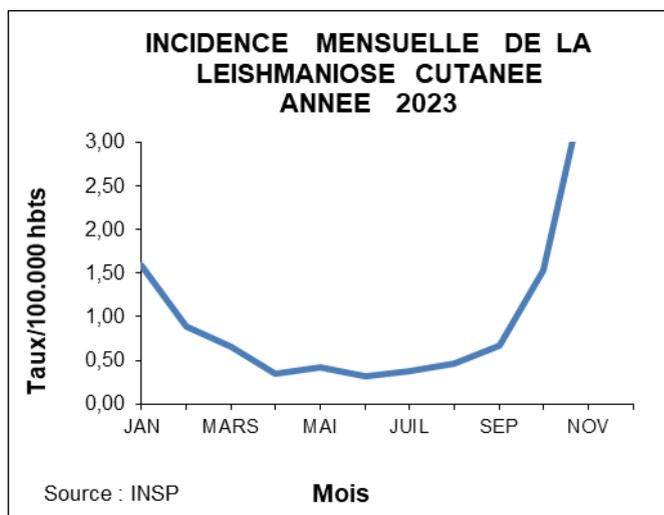


Figure 27 :



La wilaya de M'sila a enregistré une augmentation de l'incidence de la leishmaniose cutanée ; le taux est passé de 115,40 à 157,15 cas pour 100.000 habitants.

Les communes qui ont notifié le plus de cas sont Bou Saada avec 12,6 % (287 cas) et Maarif avec 11,5 % des cas (261 cas).

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont retrouvés chez les adultes jeunes :

- 32,37 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans ;
- 25,50 cas pour 100.000 habitants pour les 0-4 ans ;
- 23,38 cas pour 100.000 habitants pour les 5-9 ans.

Le taux d'incidence de la leishmaniose viscérale est de 0,13 cas pour 100.000 habitants, soit 60 cas qui ont été notifiés.

Les wilayas qui ont enregistré des cas sont : Ghardaia (12 cas), Alger (05 cas), Biskra, Tébessa, Jijel et Sétif (04 cas pour chaque wilaya), Chlef, Oum El Bouaghi, Bejaia, Tissemsilt et Rélizane (03 cas pour chaque wilaya), Boumerdes, Mila et Ain Defla (02 cas pour chaque wilaya), Adrar, Bechar, Blida, Djelfa, Guelma et Oran (01 cas chacune).

45 % des cas sont des enfants âgés de moins de 04 ans.

Figure 28 :

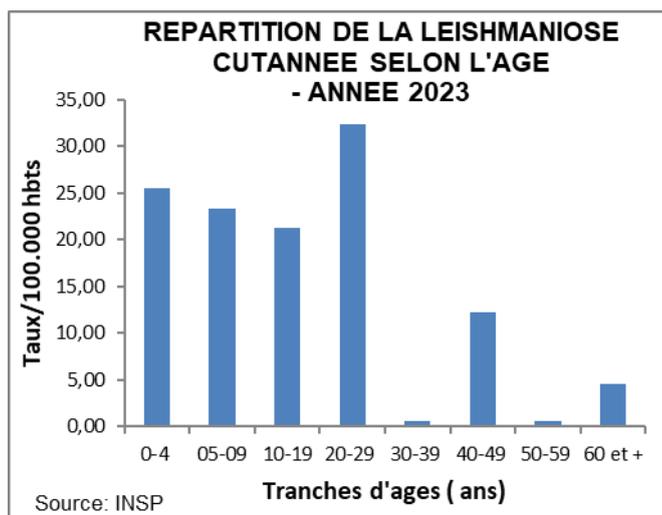
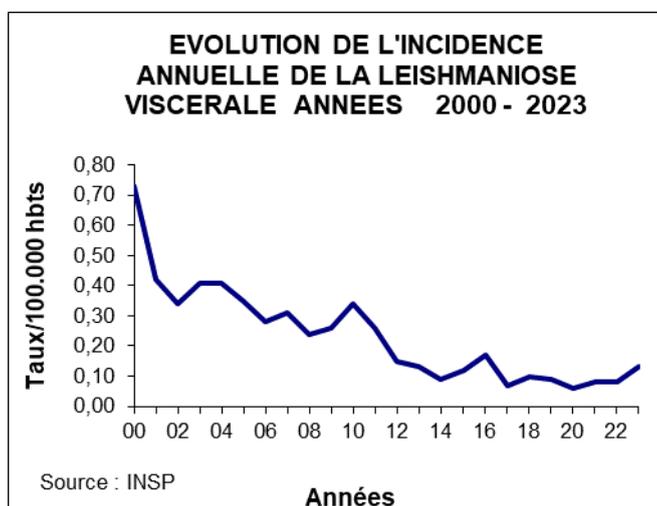


Figure 29 :



Au cours de l'année 2023, 13 cas de **rage humaine** ont été déclarés à l'INSP.

Les wilayas qui ont enregistré des cas sont : Mostaganem (04 cas), Tiaret (02 cas), Batna, Biskra, Blida, Mascara, Oran, Tissemsilt et Rélizane (01 cas pour chaque wilaya).

Les cas déclarés ont un âge qui oscille entre 03 et 77 ans.

Le sexe masculin prédomine largement, on enregistre 10 cas de ce sexe versus 03 cas de sexe féminin.

Cette année, l'animal mordeur déclaré est le chien dans 61,54 % des cas représenté principalement par le chien domestique dans 38,46 % des cas et 23,08 % sont des chiens errants. Le chat est incriminé dans 30,77 % des cas.

Le siège de la morsure le plus fréquemment retrouvé est la tête (face/visage/cou) dans 38,46 % des cas suivi par la main dans 30,77 %.

Pour 01 cas, le siège de la morsure n'a pas été précisé.

23,08 % des cas ont consulté une structure de santé juste après la morsure (03 cas). Deux cas ont bénéficié d'une séro - vaccination antirabique complète et un cas a reçu une sérothérapie suivie d'une vaccination incomplète. Tandis que 76,92 % des cas n'ont consulté aucune structure de santé.

Figure 30 :

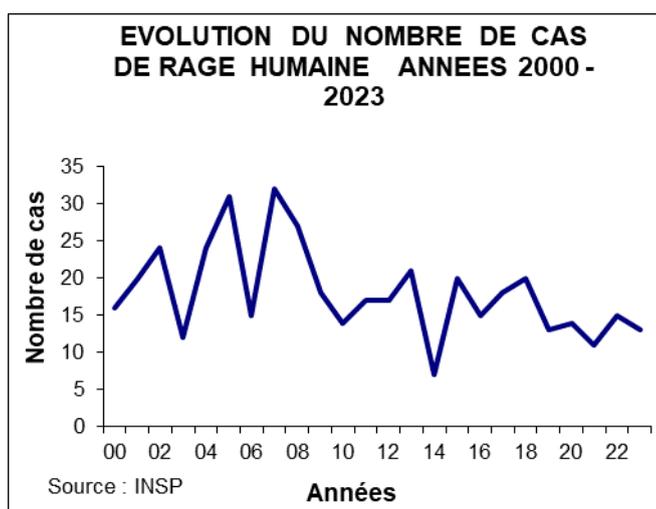
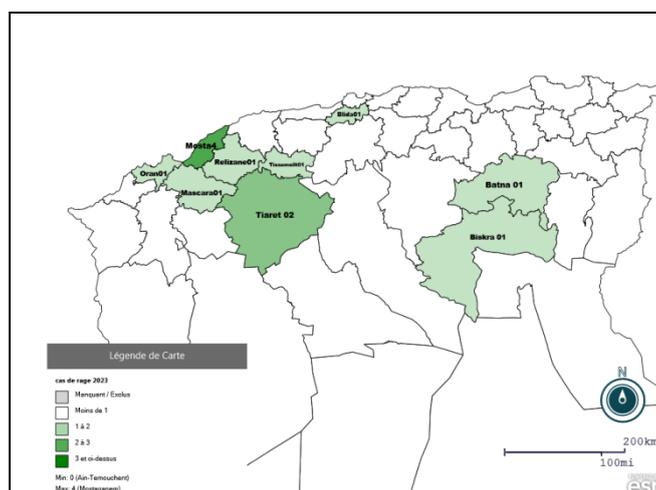


Figure 31 : Répartition géographique des cas de rage humaine – année 2023 :



AUTRES MALADIES:

En 2023, on note une augmentation du taux d'incidence de L'hépatite virale B, il est passé de 3,87 à 4,94 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya de Tamanrasset a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé avec 122,16 cas pour 100.000 habitants.

88,8 % des cas ont été notifiés dans la commune de Tamanrasset et 7,4 % dans la commune d'Abalessa.

A Illizi, on note une stabilité de la situation, le taux d'incidence est passé de 47,51 à 47,38 cas pour 100.000 habitants.

La majorité des cas a été enregistrée dans la commune d'Illizi avec 70,6 % du total des cas. 19,6 % des cas sont notifiés dans la commune d'In Amenas.

A Béchar, on note une légère diminution du taux d'incidence, il est passé de 44,13 à 35,17 cas pour 100.000 habitants en 2023, correspondant respectivement à 164 et 133 cas. La majorité des cas ont été notifiés par les communes de Béchar (67,7 %) et d'Abadla (12,0 %).

Le taux d'incidence spécifique à l'âge le plus élevé est observé chez les adultes jeunes âgés entre 20 et 29 ans avec 21,76 cas pour 100.000 habitants.

Figure 32 :

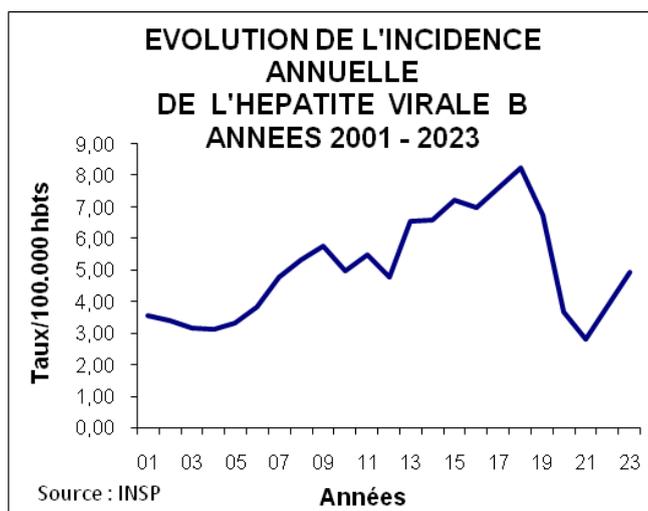
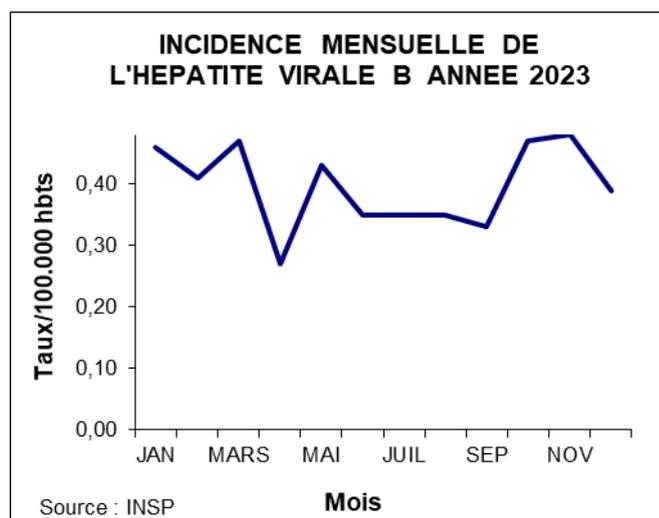


Figure 33 :



Le taux d'incidence de l'**hépatite virale C** est passé de 1,37 à 1,73 cas pour 100.000 habitants.

La wilaya de Tindouf a enregistré le taux d'incidence régional le plus élevé avec 9,90 cas pour 100.000 habitants en 2023. Aucun cas n'a été enregistré en 2022.

Tous les cas ont été notifiés dans la commune de Tindouf, à savoir 13 cas.

La wilaya d'Oum El Bouaghi a enregistré une augmentation du taux d'incidence, passant de 4,33 à 7,93 cas pour 100.000 habitants en 2023.

Les communes les plus touchées sont : Ain M'lila (40,6 %) et Oum El Bouaghi (23,2 %).

La wilaya de Naâma a enregistré une baisse importante du taux d'incidence passant de 8,84 à 1,54 cas pour 100.000 habitants.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 4,68 cas pour 100.000 habitants pour les 60 ans et plus.
- 4,21 cas pour 100.000 habitants pour les 40-49 ans.
- 3,86 cas pour 100.000 habitants pour les 20-29 ans.

Figure 34 :

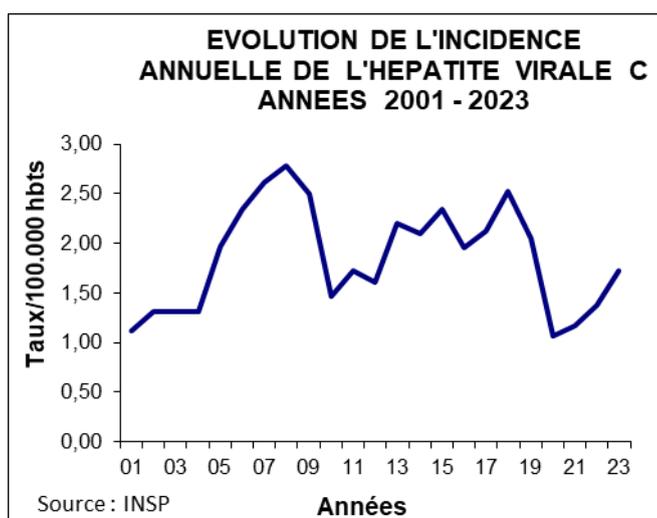
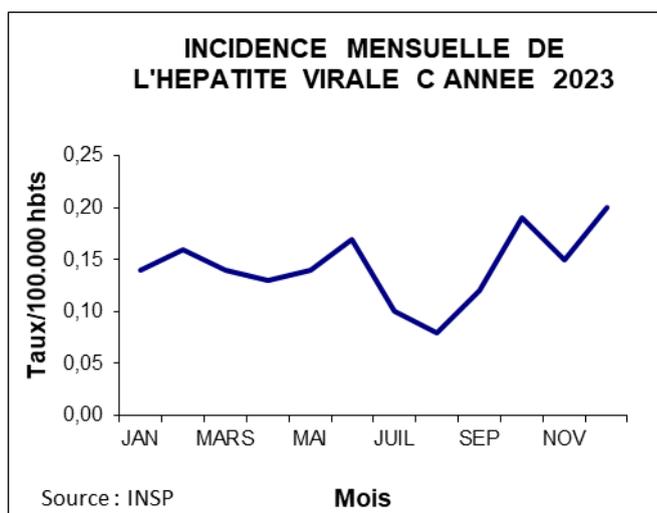


Figure 35 :



L'infection au West Nile Virus :

Au cours de cette année on va intégrer dans le REM la surveillance de l'infection au West Nile Virus.

L'infection au West Nile Virus (WNV) est due à un arbovirus de la famille des Flaviviridae, du genre Flavivirus, c'est le virus le plus répandu dans le monde après celui de la Dengue. Le West Nile virus a été isolé pour la première fois en Ouganda en 1937.

L'infection au WNV est une zoonose émergente. Le réservoir de ce virus est l'oiseau migrateur et ces dernières années on constate que certains oiseaux domestiques et volailles peuvent être également un réservoir.

La transmission de l'infection se fait par l'intermédiaire du moustique du genre Culex Aedes (le vecteur). Le moustique va transmettre et diffuser cette infection à l'homme et à certains mammifères (cheval, mouton...). Ces derniers ne sont que des hôtes intermédiaires, une fois infectés, ils développent une virémie faible qui ne permet pas la transmission intra-espèce. De même, l'homme ne participe pas à la propagation de la maladie. La contamination interhumaine ne peut se faire que par la transplantation d'organe ou par des produits sanguins infectés et non contrôlés. Chez l'homme, l'infection est asymptomatique dans près de 80 % des cas. 20 % des cas présentent des signes cliniques simples (céphalée, fièvre, diarrhée....) et 1 % des cas développent des complications sous la forme de méningite ou de méningo-encéphalite qui peut évoluer vers le décès dans 10 % des cas.

Le diagnostic est biologique, il est basé sur des prélèvements de LCR, des prélèvements sanguins ou des prélèvements d'urines.

Il n'y a pas de traitement spécifique pour l'infection au West Nile virus.

Figure 36 :

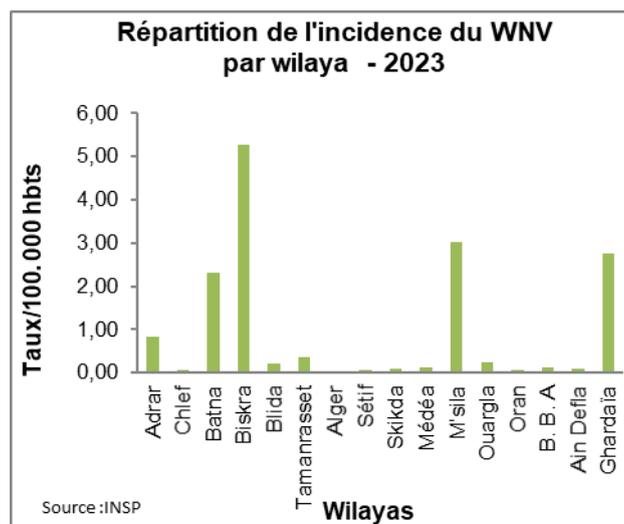
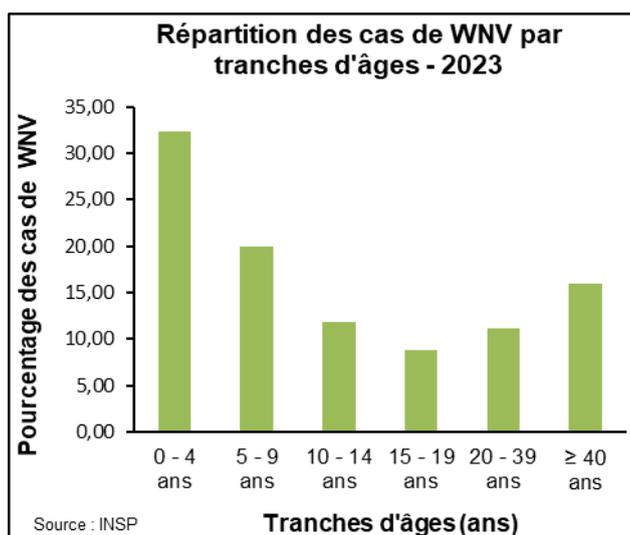


Figure 37 :



La prévention et la lutte contre la circulation et la propagation du moustique (vecteur) est le seul moyen de lutte contre cette infection. La prévention est basée sur la désinsectisation des territoires où le vecteur est implanté.

La circulation du West Nile virus est saisonnière (mai – octobre) et sévit dans les régions tempérées.

L'apparition de plusieurs épidémies de l'infection au West Nile virus dans le bassin méditerranéen durant les années 2010 à 2012 et la notification de quelques cas sporadiques dans notre pays de 2012 à 2013 a fait que l'Algérie a mis en place un dispositif de surveillance pour cette infection. Toute personne hospitalisée pour une méningite, méningo-encéphalite, encéphalite ou paralysie flasque aiguë avec un LCR à liquide clair, doit être considérée comme un cas suspect de West Nile virus et doit être investiguée à la recherche de l'infection.

L'année 2023 a été marquée par l'apparition d'une deuxième épidémie de l'infection au West Nile virus dans notre pays, après celle enregistrée à Timimoun en 1994.

Dans ce rapport, l'analyse prendra en considération les cas confirmés et les cas probables déclarés par le laboratoire de référence de l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA). Il s'agit des cas qui ont bénéficié d'au moins un prélèvement pour le diagnostic et qui a été adressé à l'IPA. Les cas suspects sont exclus de cette analyse car il y a une sous déclaration nette, les notifications ne sont pas parvenues à l'Institut National de Santé Publique.

Durant cette année, on a dénombré 170 cas dont 135 cas sont confirmés et 35 cas probables. Le taux d'incidence nationale est de 0,37 cas pour 100.000 habitants. Le nombre de décès est de 19, soit un taux de létalité de 11,2 % à l'échelle nationale.

Figure 38 :

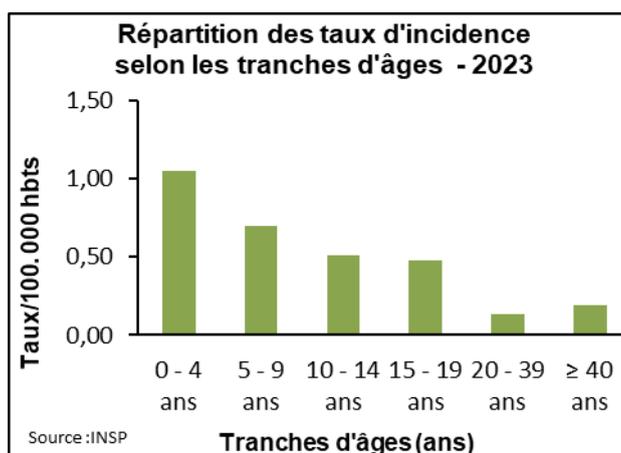


Figure 39 :

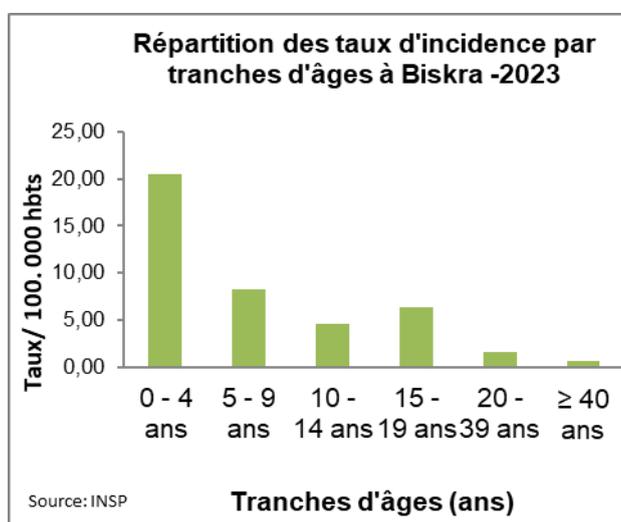
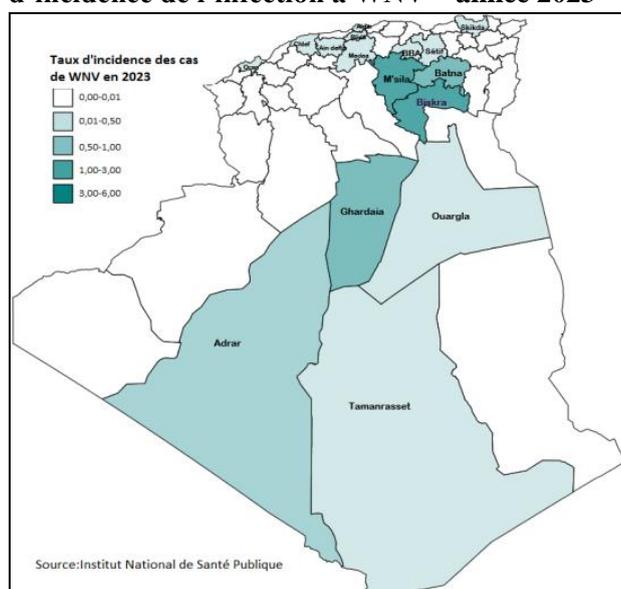


Figure 40 : Répartition par wilaya du taux d'incidence de l'infection à WNV – année 2023



Le sex-ratio est de 1,3 avec une prédominance du sexe masculin.

Seize wilayas ont été touchées par cette épidémie dont trois ont enregistré le plus de cas : Biskra, avec un nombre de cas de 56 et un taux d'incidence le plus élevé de 5,28 cas pour 100.000 habitants, suivie de M'Sila (43 cas ; 3,04), de Batna (34 cas ; 2,3), de Ghardaïa (14 ; 2,76) et d'Adrar (05 cas ; 0,82 cas pour 100.000 habitants), (réf : la carte et la figure N° 36).

La tranche d'âge la plus touchée durant cette épidémie est celle des 0 - 4 ans avec 55 cas, soit 32,4 % de la totalité des cas, suivie des 5 - 9 ans (34 cas, 20,0 %) et de celle des plus de 40 ans (27 cas, 15,9 %) (réf. figure N°37).

Cependant en termes d'incidence, le taux le plus élevé est retrouvé chez les enfants de moins de cinq ans avec 1,05 cas pour 100.000 enfants, suivi des tranches d'âges des 5 à 9 ans (0,70), des 10 à 14 ans (0,51) et des 15 à 19 ans (0,48 cas pour 100.000 habitants) (réf : figure N°38).

Biskra est la wilaya qui a enregistré le plus de cas de l'infection au WNV et avec le nombre de décès le plus élevé. Elle a enregistré 56 cas avec un taux d'incidence de 5,28 cas pour 100.000 habitants. Pour cette wilaya, on observe que les enfants âgés de moins de 5 ans sont les plus touchés par cette infection. Sachant que la tranche d'âge entre 0 et 4 ans enregistre un taux d'incidence de 20,51 cas pour 100.000 habitants, suivie de celles des 5 à 9 ans et des 15 à 19 ans avec respectivement 8,27 et 6,35 cas pour 100.000 habitants (réf : figure N°39). Le sex-ratio est de 1.

A Biskra, le nombre de décès est important, on a enregistré 10, soit 50 % des décès enregistrés au niveau national. 80 % de ces décès sont survenus chez des enfants âgés de moins de 05 ans dont 30% sont des nourrissons âgés de moins d'un an. Le taux de létalité pour la wilaya de Biskra est très élevé, il est de 17,9 %.

Tableau 01 : Répartition du nombre de cas et de décès de l'infection au West Nile Virus par wilaya – année 2023

Wilayas	Les cas de WNV	Nombre de décès
Adrar	5	
Chlef	1	
Batna	34	2
Biskra	56	10
Blida	3	
Tamanrasset	1	
Alger	1	
Sétif	1	
Skikda	1	
Médéa	1	
M'sila	43	3
Ouargla	2	1
Oran	1	
Bordj Bou Arreridj	1	
Ain Defla	1	
Ghardaïa	14	3
Indéterminés	4	
Total	170	19

LA TUBERCULOSE :

Le taux d'incidence de la tuberculose, toutes formes confondues, a légèrement baissé cette année ; il est passé de 42,22 en 2022 à 41,10 cas pour 100.000 habitants en 2023.

Le nombre total de cas de tuberculose enregistré est de 19 133 cas pour l'année 2023.

Ces cas sont classés en :

- Tuberculose pulmonaire : 5635 cas
- Tuberculose extra-pulmonaire : 13249 cas
- Double localisation, pulmonaire et extra-pulmonaire : 183 cas
- Tuberculose sans précision : 66 cas.

Les wilayas qui ont enregistré des incidences élevées sont par ordre décroissant sont :

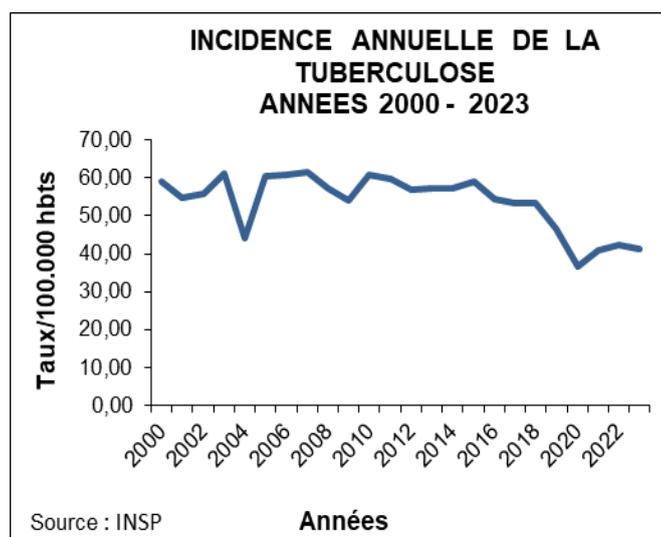
- Médéa : 102,16 cas pour 100.000 habitants.
- Bordj Bou Arreridj : 78,14 cas pour 100.000 habitants.
- Saida : 77,69 cas pour 100.000 habitants.
- Sétif : 75,59 cas pour 100.000 habitants.
- Ain Defla : 66,19 cas pour 100.000 habitants.
- Blida : 61,72 cas pour 100.000 habitants.
- Relizane : 58,14 cas pour 100.000 habitants.
- Mostaganem : 57,08 cas pour 100.000 habitants.
- Oran : 55,54 cas pour 100.000 habitants.
- Mascara : 53,70 cas pour 100.000 habitants.
- Mila : 51,35 cas pour 100.000 habitants.

La tuberculose pulmonaire

Le taux d'incidence de la tuberculose pulmonaire est de 12,50 cas pour 100.000 habitants.

Le taux d'incidence de la tuberculose pulmonaire à microscopie positive est de 10,14 cas pour 100.000 habitants, ce qui représente 81,2 % de l'ensemble des cas de tuberculoses pulmonaires.

Figure 41 :



Les wilayas qui ont enregistré des incidences élevées cette année sont :

- Tamanrasset : 34,67 cas pour 100.000 habitants.
- Oran : 25,95 cas pour 100.000 habitants.
- Mostaganem : 23,46 cas pour 100.000 habitants.
- Mascara : 21,73 cas pour 100.000 habitants.
- Relizane : 20,31 cas pour 100.000 habitants.

La tuberculose pulmonaire est une maladie rare chez l'enfant, elle ne représente que 2,56 % de l'ensemble des cas.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 29,75 cas pour 100.000 habitants pour les 65 ans et plus.
- 18,11 cas pour 100.000 habitants pour les 55-64 ans.
- 16,49 cas pour 100.000 habitants pour les 15-24 ans.

Le sex-ratio est de 1,61 toujours en faveur du sexe masculin.

La tuberculose extra pulmonaire

Le nombre de cas de tuberculose extra pulmonaire (TEP) est de 13 249, soit un taux d'incidence de 28,46 cas pour 100.000 habitants.

C'est toujours la wilaya de Médéa qui enregistre le taux régional le plus élevé sur le territoire national avec une incidence de 91,92 cas pour 100.000 habitants, elle est suivie de Bordj Bou Arreridj (64,00 cas/100.000 habitants), de Sétif (63,74 cas/100.000 habitants), de Saida (61,63 cas/100.000 habitants), de Ain Defla (50,43 cas/100.000 habitants) et de Blida (46,68 cas/100.000 habitants).

La répartition des TEP selon la localisation montre que ce sont encore les adénites tuberculeuses qui dominent avec 60,70 %, suivies de loin par les pleurésies avec 12,26 % des cas.

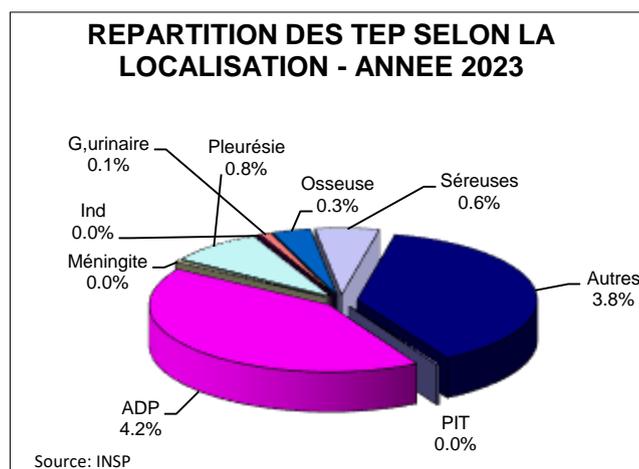
On note que 12,94 % des cas sont des enfants âgés de moins de 15 ans qui ont contracté une tuberculose extra-pulmonaire.

Les taux spécifiques à l'âge les plus élevés sont de :

- 41,04 cas pour 100.000 habitants pour les 25-34 ans
- 35,81 cas pour 100.000 habitants pour les 15-24 ans
- 35,19 81 cas pour 100.000 habitants pour les 35-44 ans

Le sex-ratio est en faveur du sexe féminin avec 1,71.

Figure 42 :



LE PALUDISME

Au cours de l'année 2023, le centre de référence du paludisme de l'INSP a enregistré 427 cas de paludisme. Tous les cas déclarés ont été classés comme paludisme importé.

Les espèces plasmodiales retrouvées sont :

- *Plasmodium falciparum* : 263 cas
- *Plasmodium vivax* : 151 cas
- *Plasmodium malariae* : 10 cas
- *Plasmodium ovale* : 01 cas
- Infection mixte (*P.faciparum* et *P. vivax*) : 02 cas

La répartition des cas par wilayas montre que 60,89 % des cas ont été notifiés par la wilaya de Tamanrasset et 14,05 % par Bordj Badji Mokhtar.

Les wilayas qui ont notifié des cas sont :

- Tamanrasset : 260 cas
- Bordj Badji Mokhtar : 60 cas
- In Guezzam : 46 cas
- Adrar : 29 cas
- Ouargla : 10 cas
- Ghardaïa : 05 cas
- Djanet : 05 cas
- Meniaa : 03 cas
- Illizi : 03 cas
- Blida : 02 cas
- Timimoun : 02 cas
- Touggourt : 01 cas
- Mila : 01 cas

Paludisme importé

427 cas de paludisme ont été classés «importés», ce qui représente la totalité des cas.

L'origine de l'infection est principalement liée aux déplacements dans les pays Sub sahariens : le Mali avec 48,77 % et le Niger avec 45,90 %.

Les sujets sont de nationalité algérienne dans 41,92 % des cas. On retrouve également d'autres nationalités de pays du continent africain notamment nigériane dans 29,27 %) des cas,

Figure 43 :

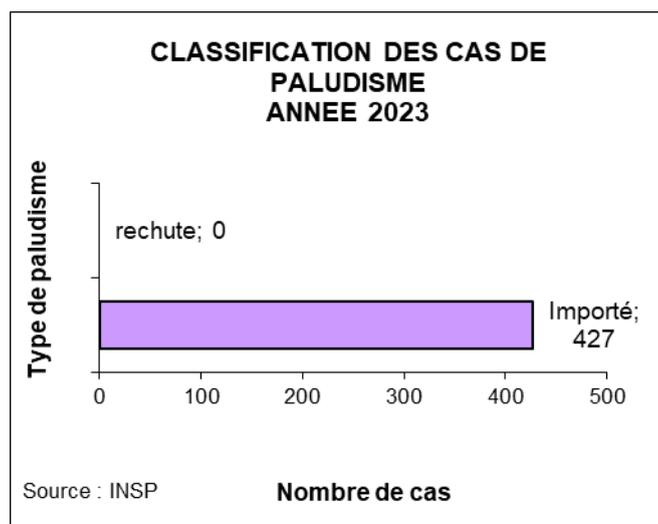
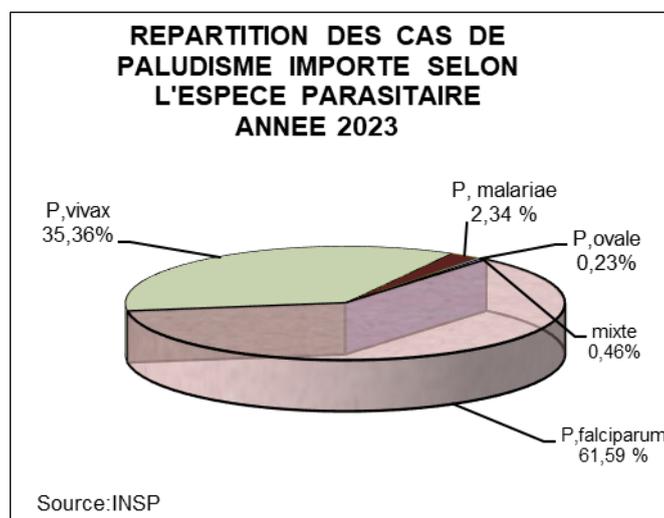


Figure 44 :



maliennne dans 22,94 % des cas, gambienne dans 1,63 % des cas, guinéenne (1,63%)...etc.

Le sexe prédominant est le sexe masculin (86,18 %) par rapport au sexe féminin (13,81 %).

87,11 % des cas ont plus de 15 ans.

Aucun cas de décès de paludisme n'a été enregistré.

ENVENIMATION SCORPIONIQUE

La situation épidémiologique en 2023 se caractérise par une augmentation du nombre de personnes piquées par rapport à 2022. Le nombre de piqûres est passé de 43 252 à 46 908, soit un pourcentage de variation de +8,45%.

Le nombre de décès déclaré est de 24 versus 25 l'an dernier.

L'incidence nationale est de 99,98 cas pour 100.000 habitants versus 94 cas pour 100.000 habitants en 2022 (soit une variation de + 6,36%) et la létalité à l'échelle nationale est de 0,05% versus 0,06 % en 2022 (variation de -16,03%).

La fréquence des piqûres augmente avec l'âge pour atteindre un pic de 56,12 % chez les 15 – 49 ans.

Les accidents de piqûres de scorpions sont plus fréquents durant la saison estivale. En effet, 69,67 % des cas sont enregistrés entre le mois de juin et le mois de septembre.

51,33 % des piqûres de scorpion se produisent à l'intérieur des maisons.

52,29 % des piqûres de scorpion ont lieu entre 18 heures et 06 heures du matin.

Le membre inférieur est le plus touché avec 46,12 %.

Les décès par sexe sont répartis à parts égales.

Les décès chez les enfants âgés de moins de 15 ans représentent 54,55 % de la totalité des décès. La létalité la plus élevée est retrouvée chez les enfants âgés entre 1 et 4 ans (0,35 %).

Répartition des cas de piqûres par wilaya :

Les wilayas qui ont enregistré le plus de cas de piqûres sont : M'Sila (3877), El Oued (3753), Biskra (3181) et Djelfa (3021).

Les taux d'incidences les plus élevés sont observés à Adrar qui regroupe la wilaya de Timimoun et de Bordj Badji Mokhtar (1099,78 pour 100.000 habitants), El Bayadh (711,52 pour 100.000 habitants) et Ghardaïa qui regroupe la wilaya d'El Meneaa (525,93 pour 100.000 habitants).

Les incidences les plus basses sont observées à Annaba (0,81 pour 100.000 habitants), Tizi Ouzou (1,55 pour 100.000 habitants) et à Mascara (2,28 pour 100.000 habitants).

Répartition des cas de piqûres par espace de programmation territoriale (EPT*) :

Ce sont les régions du sud et des hauts plateaux qui sont particulièrement concernées par les piqûres de scorpion.

La répartition des accidents scorpioniques par EPT fait ressortir la prédominance des cas dans les wilayas du Sud-Est avec un pourcentage de 27,85 % et une incidence de 374,5 cas pour 100.000 habitants. La wilaya de Ghardaïa détient l'incidence la plus élevée (525,93 cas pour 100.000 habitants).

La région des Hauts-Plateaux-Centres arrive en deuxième position avec 18,56 % et une incidence de 206 cas pour 100.000 habitants.

3877 cas piqués sont enregistrés dans la wilaya de M'Sila avec une incidence de 265,54 cas pour 100.000 habitants.

Dans le Sud-Ouest, on a enregistré une proportion de 17,57 % et une incidence plus élevée par rapport aux autres régions EPT avec 717,96 cas pour 100.000 habitants, soit une variation de + 45,75 % par rapport à l'an dernier.

C'est dans la wilaya d'Adrar et Bordj Badji Mokhtar où il y'a le plus grand nombre de cas piqués.

13,79 % des cas piqués sont enregistrés dans les Hauts-Plateaux-Ouest avec une incidence de 234 cas pour 100.000 habitants. La wilaya d'El Bayadh a enregistré à elle seule 2799 cas piqués et une incidence de 711,52 cas pour 100.000 habitants.

La région du Grand-Sud compte 4,03 % des cas piqués et une incidence de 484,6 cas pour 100.000 habitants.

Concernant les autres régions, à savoir les Hauts-Plateaux-Est, Nord-Centre, Nord-Ouest et Nord-Est, les incidences sont moins élevées par rapport à l'incidence nationale. Elles sont respectivement de 57,40 cas pour 100.000 habitants, 18,78 cas pour 100.000 habitants, 16,96 cas pour 100.000 habitants et de 13,46 cas pour 100.000 habitants.

Répartition des décès selon la wilaya:

Le plus grand nombre de décès a été enregistré comme chaque année dans la wilaya d'El Bayadh avec 4 cas et une létalité de 0,14 %.

La létalité la plus élevée est retrouvée dans la

wilaya d'In Guezzam (0,43 %), suivie par celle de Tamanrasset avec 0,29 %. Le taux de létalité dans les wilayas de M'Sila et Adrar est inférieur au taux national. Il est respectivement de 0,03 % et 0,04 %.

Tableau 02 : Répartition des cas piqués et des décès par âge - année 2023

Groupes d'âge	Cas piqués	%	Décès	%	Létalité (%)
< 1 an	351	0,80	0	0,00	0,00
1 - 4 ans	2311	5,25	8	36,36	0,35
5 - 14 ans	7862	17,87	4	18,18	0,05
15 - 49 ans	24773	56,29	8	36,36	0,03
≥ 50 ans	8709	19,79	2	9,09	0,02
Total	44006	100	22	100	0,05

Répartition des cas de décès par espace de programmation territoriale (EPT) :

Aucun décès n'a été enregistré dans les régions du Nord.

Au Grand-sud, on observe le taux de létalité le plus élevé atteignant 0,22 % avec un pourcentage de 16,67 % de décès.

C'est au niveau de la région des Hauts-Plateaux-Ouest que 29,17 % des décès sont enregistrés avec une létalité de 0,11 %.

La région des Hauts-Plateaux-Centre regroupe 16,67 % des cas de décès avec une létalité de 0,05 %.

Dans la région du Sud-Est, 20,83 % des décès sont signalés avec une létalité de 0,04 %.

Tableau 03 : Mortalité par wilaya et par espace de programmation territoriale (EPT)

Région EPT	Wilaya	Nombre de décès	létalité
Sud Ouest	Adrar	1	0,04
	El Meniaa	1	0,23
Sud Est	Biskra	2	0,06
	Ghardaia	2	0,09
Hauts Plateaux Ouest	Tiaret	1	0,10
	Naâma	2	0,19
	El Bayadh	4	0,14
Hauts Plateaux Est	Batna	1	0,09
	Tebessa	2	0,21
Hauts Plateaux Centre	Laghouat	1	0,06
	M'sila	1	0,03
	Djelfa	2	0,07
Grand Sud	Tamanrasset	2	0,29
	In Guezzam	2	0,43
Total		24	0,05

LE SIDA

Au cours de l'année 2023, le laboratoire de référence du VIH/SIDA de l'Institut Pasteur, a notifié 292 nouveaux cas de SIDA.

La répartition géographique de ces cas montre que c'est la région Ouest (222 cas) qui a notifié le plus grand nombre de cas et notamment la wilaya d'Oran (167 cas) :

La répartition selon les régions est comme suit :

- Région Ouest : 222 cas ;
- Région Centre : 44 cas ;
- Région Est : 10 cas ;
- Région Sud : 13 cas ;
- 03 cas de nationalité étrangère.

Le mode de contamination a été précisé dans 72,26 % des cas et comme pour les années précédentes, ce sont les rapports hétérosexuels qui sont les plus incriminés (155 cas).

Les autres modes de contamination sont rarement rapportés :

- Transmission mère-enfant : 38 cas
- Rapports homo –bisexuels : 16 cas
- Injection IV de drogues : 01 cas.

59,59 % des cas sont âgés entre 25 et 49 ans et le sex-ratio cette année est en faveur du sexe masculin avec 1,92.

Le nombre de cas de séropositifs au VIH a doublé passant de 628 cas en 2022 à 1201 en 2023.

L'analyse selon la répartition géographique montre un nombre plus élevé au niveau de la région Ouest (502 cas), suivie par la région Centre (461 cas), la région Est (119 cas), la région Sud (87 cas) et enfin 32 cas sont de nationalité étrangère.

Le mode de contamination n'a pas été précisé dans 60,03 % des cas à savoir 721 cas.

Les différents modes de contamination retrouvés sont :

- | | |
|------------------------------|-----------|
| - Rapports hétérosexuels | : 342 cas |
| - Rapports homo et bisexuels | : 77 cas |
| - Transmission mère-enfant | : 42 cas |
| - Injection IV de drogues | : 07 cas |
| - Sang et produits dérivés | : 07 cas |

On constate que le sexe féminin (39,22 % des cas) est moins touché que le sexe masculin (60,45 % des cas), le sex-ratio est de 1,54.

Les cas sont dépistés à tous les âges avec un pic chez l'adulte jeune âgé entre 25 et 44 ans (50,62 % des cas) [3].

BIBLIOGRAPHIE

[1] : Rapport du service santé-environnement - INSP.

[2] : Rapport du service de paludisme et des maladies parasitaires – INSP.

[3] : Rapport du laboratoire national de référence du sida – Institut Pasteur d'Algérie.

Tableau 04 : Morbidité et mortalité de l'envenimation scorpionique par wilaya et par espace de programmation territoriale (EPT*) [1]

Région EPT	Wilaya	Piqués	Incidence
Nord Centre	Chlef	140	10,31
	Bejaia	171	16,00
	Blida	0	0,00
	Bouira	338	39,14
	Tizi Ouzou	19	1,55
	Alger	0	0
	Medea	1668	185,55
	Boumerdes	57	4,78
	Tipaza	136	16,96
Ain Defla	93	9,04	
Nord Est	Jijel	47	5,89
	Skikda	243	20,62
	Annaba	6	0,81
	Guelma	106	17,27
	Constantine	89	7,09
	El Tarf	137	25,04
	Souk Ahras	214	34,82
	Mila	61	6,12
Nord-Ouest	Tlemcen	408	33,53
	Sidi Bel Abbas	96	11,98
	Mostaganem	297	29,69
	Mascara	24	2,28
	Oran	88	4,29
	Ain Temouchent	214	44,52
Relizane	143	15,28	
Hauts Plateaux-Centre	M'sila	3877	265,54
	Laghouat	1810	209,78
	Djelfa	3021	158,61
Hauts Plateaux Est	Batna	1115	73,87
	Tebessa	948	105,72
	Oum El Bouaghi	246	28,02
	Setif	686	35,46
	Bordj Bou Arreridj	565	69,69
	Khenchela	181	33,97
Hauts Plateaux Ouest	Tiaret	1908	166,47
	El Bayadh	2799	711,52
	Naama	1030	259,33
	Saida	243	53,07
Tissemsilt	487	131,37	
Sud Est	Biskra	3181	352,93
	Ouled DJELEL	684	
	Ghardaïa	2317	525,93
	El Meneaa	429	
	Ouargla	565	226,20
	Touggourt	1355	
	El Oued	3753	443,34
El M'Gheair	780		
Sud Ouest	Bechar	331	291,82
	Beni Abbas	782	
	Adrar	2817	1099,78
	Timimoune	1958	
	Bordj Badji Mokhtar	2157	
	Tindouf	197	145,56
Grand Sud	Tamanrasset	688	521,30
	In Guezzam	540	
	In Salah	233	391,07
	Illizi	225	
	Djanet	205	
Total		46908	99,98

[1]: Rapport du service santé-environnement- INSP

(*)EPT: Schéma national d'aménagement du territoire SNAT« article7de la loi n°01-20 du12/12/2001» relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Notification pour certaines maladies à déclaration obligatoire - Répartition par wilaya
Année 2023

	TYP	DYS	HVA	HVB	HVC	DIP	COQ	TET	TNN	POL	ROU	Mg.M	MGTE	HYD	L.V	L.C	BIL	TRA	BRU	POP*
ADRAR	0	0	31	208	31	23	3	0	0	0	58	0	53	1	1	5	0	0	9	622794
CHLEF	0	0	57	21	10	0	0	0	0	0	6	0	137	10	3	13	0	0	38	1348482
LAGHOUAT	0	0	12	0	0	0	0	0	0	0	4	0	17	0	0	202	0	0	629	847524
OUN EL BOUAGHI	0	0	56	19	69	0	0	0	0	0	0	0	65	19	3	5	0	0	182	870430
BATNA	0	0	591	53	35	0	0	0	0	0	0	0	229	19	0	406	0	0	210	1498886
BEJAIA	1	0	94	35	7	0	0	0	0	0	0	0	111	0	3	8	0	0	55	1065815
BISKRA	0	0	232	142	18	1	0	0	0	0	27	2	205	14	4	1098	0	57	559	1083389
BECHAR	0	0	49	133	23	0	0	0	0	0	0	0	35	0	1	219	0	2	78	378186
BLIDA	0	0	30	7	0	0	0	0	0	0	0	0	153	0	1	2	0	0	22	1555311
BOUIRA	0	0	624	17	9	0	3	0	0	0	0	0	119	8	0	15	0	0	122	859938
TAMANRASSET	0	2	3	338	18	156	0	0	0	0	180	0	6	0	0	3	4	0	0	276866
TEBESSA	0	0	151	46	53	0	0	0	0	0	18	0	62	6	4	343	0	0	762	889789
TLEMCEEN	3	1	64	16	2	0	0	0	0	0	1	0	38	4	0	6	0	0	127	1210326
TIARET	0	0	82	46	37	0	0	0	0	0	0	0	50	26	0	69	0	0	308	1138050
TIZI OUZOU	2	0	46	7	1	0	0	0	0	0	2	1	62	0	0	1	0	0	80	1224883
ALGER	0	2	62	31	27	0	3	0	0	0	0	3	315	7	5	3	1	0	31	4013262
DJELFA	2	0	10	4	7	3	0	0	0	0	1	0	17	3	1	244	0	0	2361	1875729
JIJEL	0	1	194	20	15	0	0	0	0	0	21	0	64	1	4	5	0	0	6	794449
SETIF	1	1	402	103	25	0	1	0	0	0	5	1	350	23	4	54	0	0	351	1923523
SAIDA	0	0	24	18	4	0	0	0	0	0	1	0	32	7	0	31	0	0	115	454357
SIKDA	0	1	151	173	19	0	0	0	0	0	0	0	148	13	0	20	0	0	8	1171239
SIDI BEL ABBES	0	0	18	13	7	1	0	0	0	0	4	0	53	0	0	6	0	0	94	796058
ANNABA	4	2	39	22	5	0	0	0	0	0	13	0	70	3	0	1	0	0	17	740646
GUELMA	2	0	133	27	11	0	0	0	0	0	1	0	14	0	1	2	0	0	27	610764
CONSTANTINE	2	13	82	43	8	0	0	0	0	0	0	0	181	10	0	11	0	0	16	1246695
MEDEA	0	0	77	15	16	0	0	0	0	0	0	0	158	29	0	105	1	0	181	898623
MOSTAGANEM	0	1	53	14	14	0	5	0	0	0	13	0	16	14	0	3	0	0	2	993349
M'SILA	0	0	124	37	10	0	0	0	0	0	12	0	79	0	0	2272	0	0	1589	1445773
MASCARA	0	0	103	52	33	0	0	0	0	0	1	0	45	2	0	6	0	0	34	1044698
OUARGLA	0	0	73	82	6	18	0	0	0	0	9	0	121	0	0	138	0	8	25	839706
ORAN	0	1	83	36	77	0	3	0	0	0	38	2	110	9	1	2	0	0	20	2034422
EL BAYADH	0	0	32	13	9	1	0	0	0	0	0	0	9	0	0	358	0	0	567	387601
ILLIZI	0	0	19	51	3	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	80	107640
BORDJ BOU ARRERIDJ	0	0	198	72	15	0	0	0	0	0	0	0	339	1	0	111	0	0	161	806260
BOUMERDES	1	0	83	11	4	0	4	0	0	0	0	0	39	1	2	0	0	0	10	1180441
EL TARF	3	23	20	30	16	0	0	0	0	0	6	0	31	4	0	0	0	0	42	543441
TINDOUF	0	0	6	17	13	0	7	0	0	0	0	1	14	0	0	4	0	0	25	131329
TISSEMSILT	0	0	9	6	27	0	0	0	0	0	9	0	8	14	3	3	0	0	31	368945
EL OUED	0	55	127	148	20	48	3	0	0	0	7	0	206	0	0	164	0	2	140	1010248
KHENCHELA	0	5	73	1	1	0	0	0	0	0	0	0	30	2	0	66	0	0	97	528822
SOUK AHRAS	0	0	56	29	37	0	0	0	0	0	0	0	53	37	0	1	0	0	45	609547
TIPAZA	0	1	84	7	3	0	1	0	0	0	1	0	244	0	0	7	0	0	4	796261
MILA	0	6	250	12	5	0	0	0	0	0	1	0	231	0	2	9	0	0	27	991165
AIN DEFLA	0	0	50	20	9	0	0	0	0	0	0	0	64	10	2	19	0	0	38	1021281
NAAMA	0	0	45	26	6	0	0	0	0	0	0	1	16	0	0	684	0	0	310	389072
AIN TEMOUCHENT	0	4	42	27	32	0	0	0	0	0	0	0	24	9	0	0	0	0	53	477948
GHARDAIA	1	2	22	37	2	0	0	0	0	0	15	0	63	2	12	396	0	0	229	517460
RELIZANE	0	0	29	13	8	0	11	0	0	0	0	0	36	15	3	3	0	0	4	930578
TOTAL ALGERIE	22	121	4895	2298	807	251	44	0	0	0	454	12	4523	323	60	7124	6	69	9921	46552000

* Population estimée à partir du recensement 2008 et des données actualisées par l'ONS - Ministère de la Santé de la population et de la réforme hospitalière

Institut National de Santé Publique - 4, chemin El Bakri, El Biar, 16030 - Alger, Algérie - Téléphone: 023.08.29.02 - Fax: (213) 23.08.29.03

Directeur de la Publication: Pr. A. BOUAMRA - **Rédaction:** Drs A. BOUGHOUFALAH, D. HANNOUN, W. ABBAD & K. MEZIANI - **Lecture:** Drs S. BELAMRI & L. BOUTEKDJIRET - **Graphisme:** Mr. M. MEDACI - **Contrôle de la Base de Données:** W. ABBAD, N. AOUCHAR & N. BOURGHOUD - **Saisie de l'Information:** Mmes A. CHEKKAR, N. IOUALALEN, N. OULKADI & Mr D. YAMNAIENE - **Secrétariat:** Mme Z. LARDJENE

**Pour plus d'information,
veuillez consulter le site de
l'INSP : www.insp.dz**